

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 11/05/2015

Date d'affichage : 12/05/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENQUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Audrey TROIN / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Frédéric LACOUR à Ernest DAL SOGLIO / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que chaque année, à Pâques, La Ligue de Lorraine de Voile organise un stage de dériveurs et planches à voiles, dans la Baie de Saint-Tropez.

Cette action rassemble environ 70 à 80 participants étalés en groupes de niveaux le matin et l'après-midi durant une semaine.

Afin de faciliter son fonctionnement et par souci d'économie de transport, l'association sollicite de la part de la Base Nautique Municipale la mise à disposition, moyennant indemnisation, du matériel suivant :

- Bateaux de sécurité : le TEMPEST 430 et son armement,
- Bateau de sécurité FUNYAK 25 CV et son armement.

N° 2015/096

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS
ET MATERIELS NAUTIQUES A LA LIGUE LORRAINE DE VOILE

CM du 18/05/2015

N° 2015/096

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS
ET MATERIELS NAUTIQUES A LA LIGUE LORRAINE DE VOILE

La Ligue de Lorraine de Voile s'engage à s'acquitter de la somme forfaitaire de 500 euros à la ville de Cogolin pour l'ensemble de cette prestation de mise à disposition de matériels et équipements sportifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,



M. S. Lansaède
Marc Etienne LANSADE